

Kazakhgate : 4 millions d'euros dans la nature

Le « trio kazakh » a déboursé 13,3 millions pour rémunérer ses avocats et relais d'influence. A ce jour, un peu plus de 9,3 millions ont été localisés. Le reste, majoritairement du cash, reste introuvable.

La commission parlementaire « Kazakhgate » se penche sur les circonstances dans lesquelles a été appliquée, au printemps 2011, une loi imparfaite sur la transaction pénale, singulièrement au profit de Patokh Chodiev, Alexander Machkevitch et Alijan Ibragimov. Une question devrait figurer à son agenda : où sont passées les commissions occultes qui n'ont pas encore été identifiées ?

Car, pour les trois Kazakhs, l'addition ne s'est pas limitée au montant transactionnel, soit 22,1 millions d'euros en amende, remboursement de frais de justice et abandon de biens saisis. Outre certains honoraires gratinés d'avocats, ils ont aussi payé en France – et fort probablement en Belgique – une série de commissions occultes à des intermédiaires, qu'ils soient sénateurs, avocats, préfet, entremetteurs complaisants, associations et fondations paravents.

Depuis avril 2012, la justice française traque ces commissions, qu'elles se soient matérialisées par des virements, des opérations sur titres ou des mouve-

ments de cash. Selon les informations et documents réunis par le tribunal de grande instance de Paris que *Le Soir* a pu consulter, les honoraires et commissions s'élèvent au minimum à un total de 13.295.220 euros. Mais, toujours selon les informations de la justice française, les montants encaissés par les bénéficiaires identifiés ne représentent « que » 9.330.204 euros. Bref, 3,965 millions d'euros ont disparu dans la nature.

Va-t-on découvrir un jour que des liasses de billets de cinq cents euros dorment dans les coffres de l'un ou l'autre homme d'influence ou de leurs partis ?

La question est légitime car plusieurs moyens illégaux ont été mis en œuvre pour financer le Kazakhgate. Parmi les montages français avoués par Catherine Degoul, avocate de Patokh Chodiev, apparaissent en effet deux fausses conventions de prêt au bénéfice (396.000 euros) du préfet Étienne des Rosaies ainsi que deux fausses factures au bénéfice (198.948 euros) du sénateur Aimery de Montesquiou. ■

Quatre millions
d'euros
de commissions
dans la nature

- ▶ Pour rémunérer ses avocats et relais d'influence dans le Kazakhgate, le « trio kazakh » a déboursé 13,3 millions en virements bancaires et valises de cash.
- ▶ A ce jour, un peu plus de 9,3 millions ont été localisés par les justices belge et française.
- ▶ Reste 4 millions toujours introuvables, majoritairement en cash.

ENQUÊTE

La commission parlementaire « Kazakhgate » se penche désormais sur le troisième et dernier volet de son enquête : dans quelles circonstances a été appliquée au printemps 2011 une loi imparfaite sur la transaction pénale, singulièrement au profit du « trio kazakh » et certains de leurs proches. Une question devrait être à l'agenda : où sont passées les commissions occultes qui n'ont pas encore été identifiées ?

Comme on le sait, pour éviter d'être jugés publiquement et éventuellement condamnés, les membres du trio ont payé un peu plus de 22,1 millions d'euros de transaction pénale sous forme d'amende, de remboursement de frais de justice et d'abandon de biens saisis.

Mais pour eux, l'ardoise ne s'est pas arrêtée là : outre certains honoraires gratinés d'avocats, ils ont aussi payé en France – et fort probablement en Belgique – une série de commissions occultes à des intermédiaires, qu'ils soient sénateurs, avocats, préfet, entremetteurs complaisants, associations et fondations paravents.

3,96 millions évanouis

Depuis avril 2012, la justice française traque ces commissions, qu'elles se soient matérialisées par des virements, des opérations sur titres ou des mouvements de cash. Selon les informations et documents réunis par le tribunal de grande instance de Paris que *Le Soir* a pu consulter, les sommes déboursées par le trio pour honoraires et commissions s'élèvent au minimum à un total de 13.295.220 euros. Mais les montants encaissés par les divers bénéficiaires identifiés par la justice – qu'ils soient légitimes ou non – ne représentent « que » 9.330.204 euros.

Bref, se sont éparpillés dans la nature au minimum 3,965 millions d'euros, soit – après conversion et actualisation – l'équivalent de la commission occulte maximale jamais évoquée dans le dossier Agusta (pour mémoire, on parlait alors de 102,5 millions de francs belges). Va-t-on découvrir un jour que des liasses de billets de 500 euros dorment dans les coffres luxembourgeois de l'un ou l'autre hommes d'influence ou de leurs partis ?

La question est légitime car plusieurs moyens illégaux ont été mis en œuvre pour financer le Kazakhgate. Parmi les montages avoués par Ca-

therine Degoul, l'avocate française de Patokh Chodiev, figurent deux fausses conventions de prêt au bénéfice (396.000 euros) du préfet Étienne des Rosaies ainsi que deux fausses factures au bénéfice (198.948 euros) du sénateur Aimery de Montesquiou.

L'enquête démontre par ailleurs que diverses entités ont servi de paravent : plusieurs sociétés offshore et notamment la société Antigone Holding Corp., aux îles Vierges britanniques, le Fonds d'entraide Prince et Princesse Alexandre de Belgique à Bruxelles, et le Foyer d'entraide de la Légion étrangère, à Paris.

Billets de 500 euros

Intermédiaire entre Chodiev et Degoul, le porteur de valises Eric Lambert a pour sa part avoué avoir effectué plusieurs transports délictueux de numéraire, une fois 5 millions d'euros en coupures de 500 euros de Zurich vers Nice, une autre fois de 800.000 euros de Zurich vers Paris. Il s'est également rendu à Bruxelles, mais nie y avoir distribué de l'argent. Par contre, il s'est aussi rendu à Luxembourg et y a transporté au moins une enveloppe, bien qu'il ne puisse affirmer avec certitude que celle-là contenait elle aussi du cash.

Seuls 137.000 euros en numéraire ont été formellement identifiés sur les comptes du préfet Étienne des Rosaies. Avant son décès, le Belge Guy Vanden Berghe a témoigné en justice que Catherine Degoul manipulait effectivement des billets de 500 euros, et elle lui a demandé une seule fois s'il accepterait de stocker à sa résidence du cash : « *J'avais remarqué que Catherine avait en sa possession des billets de 500 euros, a déclaré Guy Vanden Berghe lors de son audition du 11 septembre 2014. Je tiens à vous préciser qu'en juillet dernier, M^{me} Degoul est venue passer un week-end à Percherance et, au cours de son séjour, M^{me} Degoul m'a sollicité pour savoir si je pouvais conserver des espèces chez moi. J'ai immédiatement refusé.* »

Ces constats de la justice française amènent à poser une question inquiétante : face à des acteurs et intermédiaires qui font circuler les commissions en cash, en transactions offshore et en jeux d'écriture sur des titres de sociétés, les services de police – et plus encore les commissions parlementaires – sont-ils en mesure de mettre à jour ces montages ? ■

ALAIN LALLEMAND

DOCUMENTS

« +3M € » ?
Pour Armand...

Un document saisi au cabinet niçois de Catherine Degoul montre que les enquêteurs n'ont peut-être découvert que la partie émergée de l'iceberg. Dans la négociation de ses émoluments avec Chodiev, elle tente de le convaincre de ce que lui a rapporté l'intervention des avocats et intermédiaires divers : une transaction inférieure de 5 millions d'euros à ce qu'il redoutait, l'absence de procès public (15 millions), etc. Degoul souhaitait convaincre le trio qu'il avait en réalité épargné 110 millions d'euros. Et elle fait état de ses prétentions : 16 millions d'euros pour elle qui affirme avoir travaillé 4.663 heures sur ce dossier (elle semble n'avoir perçu « que » 3.920.482 euros, mais a réceptionné la valise de 5 millions en cash), elle demande 4 millions pour le cabinet Tossens & Prioux (par virement, ils toucheront 1.346.246 euros) et elle demande quatre autres millions pour le cabinet bruxellois Stibbe – l'avocat Dirk Libotte ne percevra au total « que » 1.649.193 euros, ce qui est coquet pour 953 heures de travail. Pas de trace d'Armand De Decker ? Non, juste cette mention : « + 3 M € ». Interrogée, Catherine Degoul expliquera : « *M. le préfet des Rosaies souhaitait que le nom d'Armand De Decker n'apparaisse pas (...). Les trois millions d'euros, c'était pour M. Armand De Decker. C'était un prévisionnel.* »

A.L.

Parlement « La commission doit faire toute la lumière »

L'examen des flux occultes que nous comptabilisons ici entre-t-il dans les missions de la commission d'enquête « Kazakhgate » ? C'est ce que pensent de manière unanime trois des commissaires parmi ceux les plus pointus sur ce dossier, à savoir Georges Gilkinet (Ecolo), Eric Massin (PS) et Vincent Van Quickenborne (Open VLD).

« Depuis le début, j'affirme qu'on est face à une Affaire d'Etat, la plus grave depuis le dossier Agusta, estime Gilkinet. Et les décomptes établis renforcent encore ma conviction. Les sommes citées sont énormes. A qui a profité cet argent ? On peut s'imaginer bien des choses et la responsabilité de la commission d'enquête comme des autorités judiciaires française et belge est de mettre tous les moyens en œuvre pour tenter de comprendre ça aussi. Nous avons les pouvoirs d'un juge d'instruction et une obligation de moyens pour tenter de comprendre. Je proposerai à mes collègues de la commission de relancer à nouveau la Justice française dans le dossier, pour tenter de savoir où en est son enquête. Et,

pourquoi pas, d'entendre le juge d'instruction en charge du dossier à Mons. Rien ne doit être laissé aux hasards, les faits sont trop graves. »

Le socialiste Eric Massin opine : « La mission de la commission d'enquête est de faire toute la clarté sur le processus législatif et son application. S'il apparaît qu'il y a des commissions occultes et des versements à des personnes qui ont pu avoir de l'influence ou permettre à ce dossier d'aboutir, il est bien entendu que, pour moi, cela ressort aussi des obligations de la commission de faire toute la clarté, même si nous ne sommes pas un juge d'instruction. On parle d'une affaire d'Etat, de l'influence d'un Etat étranger sur le processus législatif belge, et cela implique de faire toute la lumière, quelle qu'elle soit et aussi largement que possible. »

Le libéral Vincent Van Quickenborne estime lui aussi qu'il entre dans les compétences des parlementaires d'enquêter sur les commissions occultes : « Tout à fait oui. Le troisième volet de notre enquête est l'exécution de la loi : le montant de la transaction pénale est

une chose, mais pour obtenir cette transaction pénale il fallait aussi du lobbying et des avocats. Et les paiements de cette nature-là font partie du périmètre de notre travail d'enquête, c'est sûr ! » Pour le Courtraisien, « ceux qui disent que c'est en dehors de nos travaux devraient avoir une très bonne explication pour motiver cela... »

Adapter les contrôles ?

Est-ce l'occasion de réfléchir à un renforcement du contrôle du patrimoine des élus ? « Le paiement des avocats et autres personnes doit pouvoir se faire de manière régulière et transparente, note Van Quickenborne. Si on utilise des constructions offshore pour rémunérer des intermédiaires, on peut quand même se poser des questions. Je pense que oui, c'est dans notre mission. La question des valises de cash a d'ailleurs déjà été posée à Guéant et d'autres. »

Gilkinet y réfléchit déjà : « On n'en est pas encore à l'heure des recommandations, mais il faudra s'interroger sur la possibilité d'identifier de tels flux financiers, par une suppression des grosses coupures et une meilleure coopération entre États, mais également sur la question du contrôle et la transparence du patrimoine des élus et des partis. Des réformes sont nécessaires pour empêcher demain que de tels faits de corruption puissent encore se produire. » ■

A.L.

DOCUMENT**La vérité
d'Armand**

En février 2015, interrogé sur ses honoraires, Armand De Decker nous déclare quelque chose de très... vrai : il dit avoir touché un peu moins d'un demi-million d'euros « pour 4 à 500 heures de travail ». La justice française a retrouvé la facture du 19 septembre 2011 qui lui permettait d'affirmer cela : outre une provision de 37.500 euros, il facture des honoraires de 412.000 euros plus 9.730,55 euros de frais, pour « environ 450 unités horaires ». Il nie les « 734.346 euros » qu'évoque ce même mois *le Canard Enchaîné*. Et là, il ment *Le Canard* cite très exactement (à 55 cents près) la somme globale constatée par les enquêteurs français le 28 mars 2014. *Le Canard* - et les enquêteurs - oublie même une provision de 7.500 euros. Le montant aujourd'hui connu est de 741.846,55 euros.

La valse des commissions et honoraires

